LE BULLETIN MUNICIPAL
DE LA MAIRIE DE MEGÈVE
AUTOMNE 2020
N°41

LA LETTRE DE megève



COVID-19
UNE RENTRÉE ADAPTÉE

MAIRIE DE MEGÈVE
RÉHABILITATION DU BÂTIMENT

RENTRÉE SCOLAIRE
UNE DYNAMIQUE DE PROJETS SOUTENUE

AGRICULTURE
AU COEUR DES ENGAGEMENTS

SOMMAIRE

COMMUNE CULTURE FINANCES ENFANCE SOCIAL MÉMOIRE AÎNÉS REMONTÉES MÉCANIQUES SCOLAIRE INTERVIEW TRAVAUX URBANISME INTERCO SPORT TOURISME ENVIRONNEMENT PATRIMOINE LE PALAIS

- COVID-19 04
- RENTRÉE SCOLAIRE 08
- AGRICULTURE 12
- LE POINT SUR LES CHANTIERS 14
- LA MAIRIE DE MEGÈVE 17
- AMÉNAGEMENT DE LA RD1212 19
- APPLICATION MEGÈVE 21
- CULTURE 22
- MEGÈVE [R]ASSURE 23
- NOS AÎNÉS 25
- CONCOURS DE FLEURISSEMENT 26
- VIE LOCALE 27
- VIE POLITIQUE 29
- ÉTAT CIVIL 30
- PRATIQUE 31







LA LETTRE DE MEGÈVE
BULLETIN MUNICIPAL N°41

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Catherine Jullien-Brèches

RÉDACTEUR EN CHEF : Fabienne Cordet-Evrard (Cabinet du Maire)

RÉDACTION : Élodie Bouffay (Service Communication)

DESIGN GRAPHIQUE : Service Communication

IMPRESSION : Kalistène (Cran Gevrier)

CRÉDITS PHOTOS : Commune de Megève (Simon Garnier, Mélanie Calcéï, Marie Bougault), Pôle FEE, Teractem, Cogeco, Frederic Paulet Architecte, Nicolas Ansourian, Annick Socquet-Clerc, Christophe Bougault, Amoureux du monde, Collection privée, Willy Ronis - MAP, Infraroute, Louis Morand, AdobeStock, DR.

PEFC

LABELS

POLYCERT ISO 9001 : 2015 · MARIANNE D'OR · FLOCON VERT · Espace Killy Station Annie · L'ESPRIT Famille megève · MEMBER OF BEST OF THE ALPS · Villes et Villages Fleuris · megève L'esprit Sport · mon restau responsable · QUALITÉ TOURISME

MEGÈVE SOUTIENT

Cœur VANESSA · ASSOCIATION FAMILLE RURALE

ÉDITO



En écrivant cet édito, je n'avais de cesse de trouver les mots appropriés qui insuffleraient, en cette période incertaine, l'énergie nécessaire à tous pour aborder l'hiver avec force et optimisme.

Lorsque je reviens sur les mois difficiles que nous venons de traverser, l'évidence est là : Nous ! Car c'est ensemble que les mégevannes et les mégevans ont depuis toujours affronté les défis.

Notre réussite a été depuis le début collective. Il y a cent ans lorsque notre petit village a saisi l'opportunité de devenir un haut lieu du tourisme d'hiver, nos aïeux ont su amorcer ce virage qui a modifié profondément et durablement notre territoire, transformant l'économie rurale en activité touristique.

Les paysans et les commerçants de l'époque se sont adaptés et convertis en hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs ou autres durant l'hiver. Lorsque le travail n'était pas suffisant, certains d'entre eux sont partis dans les grandes villes pour subvenir aux besoins de ceux qui restaient au pays. Ces années de sacrifices, de travail laborieux mais surtout d'exil loin des êtres chers leur ont permis à tous de ressentir la fierté que nous avons, aujourd'hui, de faire partie d'une communauté.

La crise sanitaire et économique que nous vivons et, que nous traversons encore, est révélatrice des liens forts qui se tissent entre nous tous.

Cet été, nous n'avons pas pu nous retrouver comme nous l'aurions aimé lors de nos fêtes traditionnelles et nous savons que les rendez-vous de l'hiver devront également rimer avec prudence. Mais en tant que montagnards, nous savons qu'il est important de toujours regarder devant.

Notre bâtiment magistral qui abrite les fondamentaux de la République française depuis 1906 présente des fondations solides mais les structures intérieures nécessitent une réhabilitation profonde. Il ne restera que les 4 murs bien ancrés, comme le sont les 4 piliers des valeurs qui nous unissent dans notre histoire et nous relèverons ce nouveau défi pour sauvegarder sa place centrale que nous souhaitons lui laisser au cœur de notre village.

Nous allons de l'avant dans le souci constant de servir à l'amélioration du quotidien, d'assurer la sécurité de tous, de mettre en place et encourager les projets, de proposer des équipements collectifs, de préserver notre environnement, tout en gérant rigoureusement le budget communal.

Je tenais simplement à vous rappeler certaines valeurs qui nous unissent.
Travailler, entreprendre, protéger et partager sont les piliers importants de notre histoire.

Notre village est beau, paisible et attractif.

Charge à nous de consolider ces acquis inestimables.

Tous ensemble nous y arriverons et réussirons comme par le passé.

CATHERINE JULLIEN-BRÈCHES
Maire de Megève



COMMUNE

COVID-19

UNE RENTRÉE ADAPTÉE

Dès la sortie du confinement, la commune de Megève a dû s'adapter aux prescriptions du protocole sanitaire national tout en assurant un service public optimal à ses administrés mais aussi aux touristes qui, cet été, ont afflué en nombre. Par la suite, la rentrée s'est faite naturellement sous le signe de la sécurité pour tous.

LA SÉCURITÉ DES SERVICES PUBLICS

Même si les différents services de la commune ont dû adapter leur accueil aux recommandations sanitaires étatiques, dès le déconfinement, l'accès a pu être rétabli de manière quasi normale. Il avait été maintenu à minima grâce à la présence de certains agents pendant le confinement et perdure désormais depuis cet été avec le respect des gestes barrières et des mesures de sécurité. Ainsi, services d'accueil et état civil, CCAS et bureaux du maire et des élus, urbanisme, police municipale, régie des eaux... continuent d'accueillir les administrés, pour certains sur rendez-vous.

Les annonces gouvernementales de la rentrée n'ont pas modifié le protocole : distributeurs de gel hydro-alcoolique à disposition dans chaque bâtiment, installation de parois en plexiglas, marquage au sol, obligations du respect de la distanciation, nettoyage des mains et port du masque. Des gestes qui sont désormais devenus une habitude pour les usagers et qui permettent de garantir la sécurité de chacun.



LE PORT DU MASQUE EN CENTRE PIÉTONS

Au début du mois d'août, au regard de la dégradation de la situation en région AURA et de la présence massive de touristes à Megève, conduisant à des situations de promiscuité et de brassage de populations sur certains secteurs, Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève, décidait, par arrêté municipal, de rendre le port du masque obligatoire dès lundi 3 août minuit dans la zone piétonne du centre du village. Une mesure qui concernait également les espaces extérieurs du Palais, le skate park, le terrain de football, les tennis et l'aire de jeux, afin de sécuriser l'ensemble des populations.

Une ordonnance municipale très vite complétée par l'arrêté préfectoral émis le 4 août portant l'obligation du port du masque sur le département de la Haute-Savoie pour les marchés de plein air, les brocantes, les rassemblements et réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public.

Dès le mardi 4 août, des panneaux rendant l'information visible par tous étaient installés dans les secteurs concernés afin de rappeler l'obligation du port du masque. Des contrôles préventifs ont été effectués les premiers jours de la mise en application de cet arrêté avant une verbalisation systématique.



Institué dans un premier temps jusqu'au 31 août, l'arrêté a été prolongé à deux reprises, d'abord jusqu'à fin septembre puis jusqu'au 2 novembre, à l'image de l'arrêté préfectoral. La municipalité informera ses administrés de la continuité de la décision en temps voulu. Ces dispositions, qu'elles soient municipales ou préfectorales n'ont pour objectif que de préserver la santé de tous les publics.

Bien entendu, le port du masque et la distanciation sociale restent obligatoires dans l'ensemble des établissements recevant du public (commerces, hôtels, restaurants, bâtiments communaux...) comme réglementé par les services de l'État.

LA RENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La rentrée des élèves dans les différents établissements scolaires de Megève a pu se dérouler aux dates initialement prévues, avec des effectifs au complet. Le protocole instauré au mois de juin a été quelque peu allégé par une mise à jour en date du 26 août 2020. Cependant, de nouvelles dispositions sont venues le compléter, pour certaines effectives après la rentrée afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel.



Parmi les mesures sanitaires inchangées : le lavage des mains plusieurs fois par jour, l'accueil des parents dans les structures suspendu, le marquage au sol... Cependant, les différentes classes d'un même établissement peuvent désormais se retrouver dans les espaces extérieurs et notamment en cours de récréation et à la restauration scolaire.

Alors que le port du masque était obligatoire pour les adultes exerçant auprès des élèves de classes élémentaires, en date du 1er septembre, il l'est devenu pour l'ensemble des classes primaires, y compris les classes de maternelles.

Du côté des collèges, les enfants, tout comme les professeurs, doivent désormais porter le masque dans l'enceinte de l'établissement comme dans les lieux extérieurs et ouverts. Une mesure qui a permis de lever l'obligation de distanciation entre élèves, auparavant appliquée au mois de juin.



L'ADAPTATION DU PROTOCOLE À LA FMA

Afin de recevoir la totalité des enfants dès la rentrée scolaire au sein de la restauration scolaire à la Fondation Morand Allard (FMA), un courrier a préalablement été adressé aux familles pour préparer en amont les élèves aux conditions d'accueil. Les familles étaient notamment invitées, dès qu'elles en avaient la possibilité, à désinscrire leur enfant du service de restauration afin de limiter le nombre de convives.

La lettre d'informations reprend les différents points qui garantissent des conditions de sécurité sanitaire optimales. Ainsi, tous les adultes portent le masque à l'intérieur comme à l'extérieur. S'il n'est pas conseillé pour les écoliers en élémentaire, il est obligatoire pour tous les collégiens et se retire uniquement à table, au moment du repas.

Avant l'arrivée au réfectoire, les élèves se seront lavés les mains dans leurs établissements respectifs. Une fois sur place, les attroupements et croisements sont limités autant que possible ; un marquage au sol dans la cour extérieure et en salle, permet le respect de la distanciation physique. Le service, qui se déroule en temps normal en autonomie, est effectué par un agent qui fournit aux enfants un plateau avec pain et fruit. Entrées, plat chaud, fromage et desserts sont tous en portions individuelles. En salle, les déplacements inutiles ne sont pas autorisés et un agent se charge de la gestion des flux afin d'orienter les élèves et de vérifier le respect des gestes barrières. Les équipes procèdent à des désinfections régulières du mobilier, des rampes d'escalier, poignées de porte et autres points de contact. Des mesures qui s'appliquent également au self « extérieur » et qui permettent aujourd'hui de servir de manière journalière 800 repas scolaires, 50 repas adultes et la livraison de 50 repas crèches répartis entre 11h15 et 13h15.

LE SERVICE PETITE ENFANCE FACE À LA COVID

Au sortir du confinement, l'accueil des petits était limité à 10 par structure. Pour répondre au maximum de demandes, une adaptation avait ainsi été élaborée pour permettre de recevoir les enfants au sein des P'tites Frimousses, établissement initialement prévu pour l'accueil des vacanciers. Au 15 juin, cette restriction levée, les conditions d'accueil habituelles ont pu reprendre.

La rentrée de septembre a pu s'effectuer selon les mêmes dispositions. Le maintien de l'accueil de 10 enfants sur la structure Les P'tites Frimousses a été poursuivi jusqu'au 28 septembre, limitant ainsi les effectifs sur chaque groupe et d'offrir une stabilité aux enfants et familles.

Un nouveau protocole a été transmis aux parents de façon à garantir le respect des mesures sanitaires. Ainsi, un seul parent est autorisé à accompagner son enfant à la crèche, le port du masque est obligatoire et désormais également les sur-chaussures, tout comme l'usage de gel hydro-alcoolique. Le nombre de parents dans le hall d'accueil ne doit pas excéder 3 personnes. Concernant les professionnelles de la petite enfance, le port du masque et de tenues spéciales est imposé. Jeux, chansons, histoires, câlins… restent cependant au programme du quotidien de nos bambins.



L'ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS

L'accueil des enfants à Meg'Loisirs pendant les vacances de Toussaint se déroulera de façon identique aux autres structures d'accueil, du 19 au 30 octobre 2020. Le protocole sanitaire daté du 10 septembre y sera appliqué, permettant de recevoir les enfants en toute sécurité dans les locaux sis 26 allée des Lutins.

Les enfants provenant d'écoles et de lieux de résidence différents seront ainsi reçus au sein du même accueil. Les repas seront pris au sein de la restauration scolaire. En fonction du temps, les activités extérieures seront privilégiées et adaptées aux directives gouvernementales. Le lavage des mains sera réalisé à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas,



avant et après les activités et le soir avant de rentrer chez soi. Tous les adultes porteront le masque à l'intérieur comme à l'extérieur. La désinfection des surfaces et des espaces communs sera réalisée une fois par jour et les locaux seront régulièrement aérés.

LE PALAIS

Alors que le Palais ouvrait progressivement ses espaces au public le 29 juin, tout l'été, il a pu accueillir une clientèle nombreuse, dans le respect du protocole sanitaire.





La rentrée est intervenue avec quelques modifications au niveau des dispositifs. Les vestiaires de l'espace forme et de l'escalade ont notamment pu être de nouveau accessibles à la mi-septembre. Adaptées à la spécificité des différents espaces, les prescriptions englobent pour chacun une désinfection obligatoire des mains et le port du masque jusqu'à l'entrée de la pratique sportive. Les effectifs restent réduits et la réservation obligatoire pour les cours collectifs tandis que les protocoles d'hygiène et de désinfection du matériel et mobilier sont toujours renforcés.

Quelques spécificités ne s'appliquent qu'à certains espaces telles que : un sens de circulation unique et la suppression d'une partie ou de la totalité du mobilier. Les espaces aquatique et forme sont également concernés par la distanciation dans les vestiaires et sur les machines.

Les activités extra-scolaires ont pu reprendre à la rentrée selon le même protocole sanitaire mais avec un effectif normal.

L'ADAPTATION DU CALENDRIER ÉVÉNEMENTIEL

La crise sanitaire inédite que nous vivons depuis cet été a nécessité de la part de nos services de l'Office du Tourisme force d'adaptation et d'innovation afin d'assurer un programme adapté aux nouvelles conditions. Portée par la volonté de maintenir un calendrier de festivités attractif pour les vacanciers mais également notre population locale toujours fidèle lors des périodes estivales, la direction a également eu le souci de fédérer les structures professionnelles enclines à insuffler une offre dynamique. Et le pari a été tenu ! Ce sont des socio-professionnels heureux d'avoir pu faire découvrir leurs activités ou leurs faces cachées et des vacanciers nourris de nouvelles expériences qui ont été conquis.



SCOLAIRE

RENTRÉE SCOLAIRE

UNE DYNAMIQUE DE PROJETS SOUTENUE

Les élèves auront vécu, cette année, une rentrée scolaire assez inédite, marquée par le protocole sanitaire et les mesures imposées par l'épidémie de Covid. Le mot d'ordre étant, bien sûr, la sécurité de chacun avant tout. Cela n'aura pas, pour autant, empêché la bonne humeur de donner le ton du retour à l'école.

Quelle joie pour les enfants de retrouver leur classe et leurs camarades après une année scolaire quelque peu particulière ! La sécurité sanitaire, au cœur de cette reprise, n'aura pas entamé leur gaieté et aura permis de reprendre le chemin de l'école sereinement, le 25 août pour les élèves d'Henry Jacques le Même (HJLM) et le 2 septembre pour ceux de Saint Jean-Baptiste (SJB).

Les petites sections, quant à elles, faisaient l'apprentissage de ces dispositifs de manière tout à fait naturelle, montrant un certain entrain à la réalisation des gestes barrières, notamment le lavage de mains qu'ils ont très rapidement intégré.

Ils ont eu le plaisir également de bénéficier d'un cadeau remis par Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève, et Marika Buchet, adjointe déléguée aux affaires scolaires lors d'un temps de visite dans les deux écoles. Une peluche à l'effigie de Billy Bosteu, la mascotte de Megève ; l'occasion de souhaiter la bienvenue à ces tout-petits qui découvrent pour la première fois les bancs de l'école.









LE VOYAGE DE FIN D'ANNÉE REPROGRAMMÉ À HJLM

Tous les ans, il est un incontournable qu'aucun élève ne manquerait, le fameux voyage scolaire, et plus encore pour les CM2 qui y voient l'occasion de célébrer leurs souvenirs avant de tourner une page d'enfance et d'intégrer le cursus du collège. Cette année, la pandémie de Covid et les restrictions qui en ont découlées lors du déconfinement, n'ont pas permis le déroulement de cette excursion au mois de juin. À la grande joie des écoliers, ce voyage a pu être programmé fin août. Ainsi, 16 CM2 de cette nouvelle année scolaire mais aussi 16 anciens CM2 de l'année écoulée, au titre du dispositif de vacances apprenantes, ont pu faire partie de l'aventure. Du 25 au 27 août, logés au Pavillon des Fleurs à Menthon Saint-Bernard, ils ont profité d'une classe de voile de 5 jours au lac d'Annecy. Installer un mât, réaliser des nœuds de huit, placer un gouvernail, tenir la barre… ils y ont appris les rudiments de la navigation avant de diriger un optimist et même d'embarquer à bord d'un catamaran. Un séjour rythmé par de nombreuses baignades, des jeux et également une visite du château de Menthon Saint-Bernard, dont les enfants garderont de merveilleux souvenirs.



LES TRAVAUX D'ÉTÉ

Pendant que les écoliers profitaient de leurs vacances bien méritées, de petites mains ont œuvré pour embellir les locaux de l'école HJLM et améliorer encore leur confort. Deux classes de maternelle et cinq classes élémentaires ont ainsi été repeintes, tout comme le sol du dortoir entièrement rénové. Des points d'eau ont été créés pour certaines classes et d'autres repris tandis qu'un nouveau placard en bois a été réalisé en maternelle pour optimiser encore les espaces de rangement.



LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En écho à l'événement national, Megève très investie en termes de développement durable avait décidé de mettre en place divers projets et ateliers du 19 au 26 septembre. La restauration scolaire de la Fondation Morand Allard (FMA) proposait tout au long de la semaine des animations telles que recyclage alimentaire, de vêtements et objets, décryptage d'étiquettes alimentaires, comparatif entre produits industriels et maison, présentation de la Ressourcerie du Val d'Arly ou encore d'aliments fabriqués à Megève… Les élèves ont également pu se régaler d'un menu 100% local. Une manière d'éduquer et d'investir les enfants sur les problématiques d'éco-responsabilité. Une démarche également relayée par les écoles avec la réalisation de panneaux sur le tri sélectif et un atelier remue-méninges sur les bons gestes à adopter au quotidien. Un projet commun de fabrication de cabanes à insectes a également pu voir le jour et sera mené tout au long de l'année scolaire.

LES CADEAUX DES CM2

La cérémonie de récompense scolaire n'ayant pu avoir lieu cette fin d'année de manière habituelle, les grands des CM2 n'ont pas pour autant été oubliés. Le principe : offrir un cadeau utile pour leur entrée au collège, en signe de gratification de leur parcours scolaire élémentaire. Ainsi, lundi 22 juin, Marika Buchet, adjointe déléguée aux affaires scolaires, s'est rendue dans les deux écoles Henry Jacques le Même et Saint Jean-Baptiste, tout en respectant les mesures barrières, afin de remettre leur cadeau aux 32 CM2 à quelques jours de la fin de leur scolarité.



RENCONTRE AVEC…
ISABELLE MARTINEZ
▷ NOUVELLE PRINCIPALE AU COLLÈGE ÉMILE ALLAIS



Isabelle Martinez succède à Dominique Marx, en retraite depuis cet été, en tant que principale du collège Émile Allais. Nous l'avons rencontrée en ce début d'année scolaire…

LETTRE DE MEGÈVE : QU'EST-CE QUI VOUS A DONNÉ ENVIE DE POSTULER À MEGÈVE ?

Isabelle Martinez : J'ai toujours entretenu un lien particulier avec le collège. J'y ai commencé le métier d'enseignante en tant que remplaçante en EPS puis y ai été maman d'élève. Je savais que le parcours de l'élève y était valorisé et ponctué d'activités culturelles et sportives toutes plus passionnantes les unes que les autres.

LDM : QUELLES ONT ÉTÉ LES ÉTAPES DE VOTRE PARCOURS ?

I. M. : Après avoir réussi le concours de l'école normale j'ai pris la direction de l'école primaire de Combloux et enseignais aux CP/CE1. Puis, la certification de Conseillère Pédagogique en poche je suis devenue adjointe de l'inspectrice à Passy, poste qui m'a permis de nouer un contact privilégié avec les établissements de la circonscription, Megève notamment. C'est cette expérience qui m'a donné envie de passer le concours de chef d'établissement et après 12 années partagées entre le collège de Marignier et celui d'Annecy le Vieux, je suis enchantée de ce retour aux sources.

LDM : COMMENT ABORDEZ-VOUS CETTE RENTRÉE ?

I. M. : Bien que nous vivons une rentrée un peu particulière avec l'adaptation du protocole sanitaire national à l'échelle de notre établissement, je suis ravie de maintenir la proximité avec les élèves, permise par la taille de la structure. Dominique Marx travaillait dans un climat empreint de bienveillance, entouré d'une équipe solide et dynamique, en grande partie présente depuis plusieurs années.





Dans cette aventure, Isabelle Martinez est notamment épaulée par une nouvelle Conseillère Principale d'Éducation (CPE), Sandie Garnier. Exerçant depuis toujours les fonctions de CPE, elle a débuté à Cluses et Marignier où elle a d'ailleurs collaboré avec Isabelle avant d'intégrer les lycées René Dayve au Fayet et Frison Roche à Chamonix. Sandie se réjouit de pouvoir favoriser le développement de liens proches avec les enfants et ainsi de travailler activement à la mise en place d'actions pédagogiques, autour notamment de la citoyenneté. Délégués de classe, éco-délégués, Conseil de la Vie Collégienne et Conseil Municipal des Jeunes… nombreuses sont les possibilités d'implications pour lesquelles les élèves seront accompagnés par les membres de l'établissement et par les instances municipales.

PETITE ENFANCE

UN ACCUEIL REPENSÉ

Le protocole sanitaire, qui a dû être appliqué au sein des différents lieux d'accueil, n'a pas empêché les enfants de profiter d'un programme riche en activités. Après ce bel été, c'est tout naturellement qu'ils ont repris le chemin de la crèche au mois de septembre. Une reprise tout en douceur...

Les équipes du service Enfance de Megève ont dû composer avec les consignes gouvernementales et se réinventer afin d'accueillir les enfants durant l'été. La micro-crèche Les Fripouilles, ne répondant pas aux préconisations sanitaires, est restée fermée jusqu'au 30 août. Les enfants ont ainsi intégré en partie les P'tites Frimousses, structure normalement prévue pour les vacanciers.
L'été s'est alors partagé entre balades en calèche, jeux d'eau, pique-nique au sommet du Jaillet, animations « indiens », sans oublier les ateliers cuisine, peinture et l'incontournable kermesse... tandis que l'installation de 3 bacs de compost en juin et la création d'un mini jardin ont permis aux tout-petits de découvrir les joies des plantations et de s'initier aux plantes aromatiques, aux plans de haricots verts et tomates cerise.







L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au mois de septembre, les enfants participaient eux aussi, à leur échelle, à la semaine du développement durable, un événement national que s'est largement appropriée Megève. Une manière de sensibiliser nos bambins dès leur plus jeune âge aux démarches éco-responsables. Ainsi, au sein de la Grande Crèche, chaque tranche d'âge a participé aux journées « sans jouet ». Les plus petits ont manipulé des jeux sensoriels créés avec du matériel recyclé ; les filous ont exploré les extérieurs à la recherche de matières naturelles (bois, pommes de pin, feuilles...) avant de partager des ateliers créatifs tandis que les Malins s'essayaient au jardinage avec activités plantations, récoltes et initiations au goût, odeurs et recettes.

COMMISSION PETITE ENFANCE

La dernière commission petite enfance a eu lieu le 15 octobre 2020. Elle a permis aux élus des trois communes signataires du contrat Enfance (Megève, Praz-sur-Arly et Demi-Quartier) de :

- Étudier les demandes d'accueil pour l'hiver 2020-2021
- Décider des dates d'ouverture de l'accueil les week-ends
- De faire un bilan de l'année
- Étudier les projets





AGRICULTURE

AU CŒUR DES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Megève, terre agricole, a toujours su mettre au cœur de ses préoccupations le milieu rural. Déjà au cours du mandat précédant, Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève et l'équipe municipale avaient mis en avant la volonté de réserver des temps d'échange avec les acteurs du monde agricole. Ce premier rendez-vous a eu lieu le jeudi 17 septembre en présence de nos agriculteurs et des élus en charge de la commission agriculture.

Cette rencontre a été l'occasion de redécouvrir l'étude réalisée par Monsieur Franck GIAZZI, Géographe, Maître de conférences à l'IUGA, sur le thème **« Quelle dynamique paysagère sur la Commune de Megève ? »**. Travaux réalisés entre 2011 et 2013 dans le cadre d'un master 2 (stade IGA), cette étude a permis de répondre à 4 grands axes qui sont :

- Pourquoi travailler sur le paysage ?
- Qu'apporte cette démarche par rapport à la compréhension du territoire et de ses enjeux ?
- Quelle est l'histoire du paysage mègevan et sa possible évolution ?

La première phase de l'étude cherchait à définir l'intérêt fort que les collectivités ont à comprendre leur territoire et appréhender l'action de l'homme sur l'espace ainsi que les évolutions. L'analyse qui a pu porter sur une amplitude de 150 ans, de 1860 à 2010, démontre clairement la diminution des espaces de prairies et d'alpage, l'intensification de l'urbanisation ainsi que l'augmentation de la surface forestière.

Ces observations définissent bien évidemment le développement économique et touristique du territoire mais également la mutation du monde agricole qui devait fonctionner en autonomie de fourrage et en réserve de bois de chauffage et de construction.

La fermeture des espaces ouverts reste un débat important surtout lorsqu'on sait que **75%** des forêts en France sont propriétés privées et trop souvent délaissées après des morcellements hasardeux ou inconnus lors de transmissions. Les échanges entre les intervenants et l'auditoire ont également permis de mieux comprendre les obligations du code de l'urbanisme et de l'écologie avec notamment les ilots de sénescences (maintien de zones de vie d'espèces de faune et de flore), nouveaux facteurs législatifs non moins impactant sur l'évolution des plans locaux d'urbanisme.

Alors que Megève reste fortement imprégnée par son histoire et ses valeurs d'agropastoralisme, les exploitants agricoles peinent à transmettre le flambeau et tous sont unanimes, les paysages évoluent mais les conditions de travail aussi. Les fenêtres météorologiques pour le temps des fenaisons sont de plus en plus restreintes permettant difficilement la mutualisation d'un matériel qui est de plus en plus onéreux. Les normes administratives ou sanitaires sont des contraintes sans cesse en évolution qui ternissent souvent la passion du métier. Tous sont unanimes, l'agriculture n'a plus rien à voir avec ce qu'ils ont pu connaître tout comme le paysage agricole.

Informations sur : mairie.megeve.fr, onglet « agriculture ».

DES AIDES COMMUNALES

Dans l'objectif de préserver l'activité agricole à Megève, les élus s'appliquent à mettre en place processus et aides financières par le biais de subventions agricoles annuelles mais aussi en soutenant la profession lors des fêtes et concours agricoles organisés sur la commune. Extrêmement attentive aux ventes de biens agricoles (ferme ou alpage et terres agricoles), Madame le Maire autorise, par ailleurs, la commune à préempter ce type de biens afin de conserver leur destination agricole. Pour exemple, la commune de Megève a, par délibération du 15 janvier 2019, préempté une ferme traditionnelle mègevanne ainsi que ses dépendances (grange, remise avec four à pain, terres agricoles et bois) pour installer un exploitant sur le secteur des Vargnes, au-dessus de Cassioz. Des terres agricoles vers l'altiport ont également été préemptées en 2018 pour permettre à l'exploitant de rester en place.

Au cours de la soirée, la problématique de l'entretien des chemins ruraux, dont certains tendent à s'effacer, compliquent l'accès des agriculteurs mais laissent aussi souvent les randonneurs désabusés. Conscient de la problématique, Laurent Socquet, adjoint



au maire, propose la mise en place d'une réunion de travail avec le service Montagne de la commune afin de définir les interventions urgentes ainsi que la mise en place d'un programme pluriannuel des chemins à entretenir. Ce point ayant soulevé la problématique de l'afflux de randonneurs, à pieds ou à vélo, sur des terrains agricoles, il a été également décidé de collaborer en amont avec les exploitants des domaines skiables qui pourraient bâcher la signalétique des pistes d'hiver mais qui ne prennent pas en compte les zonages agricoles. Il a été également rappelé que de nouveaux panneaux pédagogiques élaborées par la Société d'Économie Alpestre (SEA) seront prochainement implantés sur le territoire afin de rappeler les bons gestes du vivre ensemble.

SUBVENTIONS AGRICOLES 2020

(*Maintien et encouragement de l'agriculture de montagne – MEAM*) 41 demandes dont :

- 36 des demandeurs foinent au moins une de leur parcelle
- 27 sont autosuffisants en foin
- 11 présentent des vaches à un concours agricole local (race Abondance par exemple), ce qui représente 79 bovins
- 4 présentent des chevaux à un concours agricole local, ce qui représente 8 équins
- 26 élèvent des bovins ou équins de moins de 2 ans, ce qui représente 166 animaux
- 33 élèvent des bovins de plus de 2 ans soient un total de 421 animaux
- 13 élèvent des équins de plus de 2 ans, soient un total de 57 animaux
- 5 élèvent des moutons ou des chèvres, ce qui représente 203 animaux



SUBVENTIONS AGRICOLES BIOLOGIQUE (MAB)

- 1 exploitant maraîchage et apiculture

SUBVENTIONS APICOLES (MDA)

- 15 apiculteurs concernés représentant 185 ruches



BUDGET ANNUEL AGRICULTURE

89.000 €

- 80.000 € pour l'agriculture
- 1.000 € pour l'agriculture bio
- 8.000 € pour l'apiculture



TRAVAUX

LE POINT SUR LES GRANDS CHANTIERS

LA COMMUNE INVESTIT POUR LA QUALITÉ DE VIE

TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX

RUE CHARLES FEIGE

Automne 2020 et printemps 2021

Le chantier de la Rue Feige a de nouveau débuté au mois de septembre par l'aménagement du carrefour de la rue d'Oberstdorf et de la rue Charles Feige avec reprise des trottoirs, bordures, tampons et signalétique pour une traversée sécurisée des piétons. Une déviation via la Place de la Résistance depuis la rue du Général Muffat avait été mise en place permettant l'accès au parking du Casino et aux commerces de la rue E. de Rothschild. Cette phase achevée le 21 septembre, les travaux se sont concentrés sur le 2e tronçon de la Rue Feige avec un accès piétons maintenu. Parallèlement, la phase concernant la reprise des réseaux secs et humides Route du Crêt a commencé mi-septembre pour une période estimative de 2 mois. Les aménagements de surface concernant la portion du carrefour des Mésanges (route nationale) jusqu'à la rue Saint François de Sales sont reportés au printemps 2021.

BUDGET : 2.500.000 € (hors éclairage)



OUVRAGE LIVRAZ

Printemps 2021

L'ouvrage qui avait été programmé se révèle plus conséquent que prévu et nécessite l'intervention d'un architecte, impactant ainsi le délai de réalisation. Pour rappel, l'équipement en cellules de traitement UV au réservoir de la Livraz permettra de purifier l'eau en continu et ainsi de maîtriser une éventuelle prolifération bactériologique sur les ressources du Planay et de la Cote 2000.

BUDGET GLOBAL : 300.000 €

LANCEMENT MARCHÉ PUBLIC

La Régie des Eaux souhaite s'assurer d'un meilleur contrôle des travaux de raccordements aux réseaux sous le domaine public. Pour se faire, via marché public, elle a confié l'intégralité de ce type de travaux à une entreprise locale, lui garantissant ainsi la maîtrise d'ouvrage exclusive.

Dès fin septembre, pour toute demande de raccordement, se rapprocher directement de la Régie des Eaux.

Tel. +33 (0)4 50 91 09 09

INTERVENTIONS ENROBÉS

INTERVENTIONS ENROBÉS
Été / automne 2020

Différents secteurs ont été concernés par la réfection des enrobés, à savoir :

- Chemin des Écoles - BUDGET : 70.000 €
- Une partie du Chemin de la Mottaz – BUDGET : 13.800 €
- Route du Villaret (devant la Maison Médicale) BUDGET : 26.500 €
- Route du Planay – mise en place de drains et reprise enrobés sur une portion - BUDGET : 22.300 €
- Route du Palais des Sports depuis le Palais jusqu'au rond-point de la route du Jaillet - BUDGET : 32.700 €

ROUTE DE RIGLARD
Automne 2020

Reprise de la structure de la chaussée et du revêtement achevée mi-octobre.

BUDGET : 80.000 €

CONTAINERS SEMI-ENTERRÉS
Automne 2020

Les installations des containers semi-enterrés se poursuivent à La Croix du Bouchet, route du Bouchet, route du Jaillet, route de la Cote 2000, à la Livraz et au Chemin des Grandes sources, soit 6 nouveaux points à l'automne. Au nombre aujourd'hui de 13, ils se substituent aux anciens mazots qui auront tous été remplacés d'ici 2021.

ROUTE DE CASSIOZ
Printemps 2021

Le marché sera lancé fin 2020 pour la requalification du chemin rural du Plan de Cassioz sur ses 150 premiers mètres linéaires. Elle consistera en un élargissement, un enfouissement des réseaux secs et une reprise des enrobés.

BUDGET : en cours

AMÉLIORATION /RÉNOVATION BÂTIMENTS COMMUNAUX

CIMETIÈRE
Automne 2020

Les enrobés de l'allée de l'agrandissement du « nouveau » cimetière seront réalisés à l'automne ; un point d'eau sera également créé afin de faciliter l'arrosage.

BUDGET : une partie en régie + 10.000€ d'enrobés

ÉCOLE HJLM
Été 2020

Réfection des peintures des classes de maternelles et élémentaires. Création de points d'eau et reprises des anciens. Fabrication d'un nouveau placard de rangement en bois côté maternelles.

BUDGET : travaux en régie

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)
Automne 2020

Le bâtiment actuel du CTM est concerné par un projet d'extension-rénovation qui permettra de regrouper toutes les branches des différents services techniques en un unique centre. La phase de programmation désormais achevée, un appel à candidatures est en cours afin de lancer le concours d'ici la fin de l'année.

BUDGET : 4.500.000 €



CHALET DE LA LIVRAZ
Automne 2020

Afin d'en optimiser l'accès, le point d'accueil du site nordique a été modifié et la puissance électrique renforcée. Des travaux ont également été réalisés pour mettre en place une alimentation en eau et en électricité permettant le raccordement d'un canon à neige.

BUDGET : 12.000 € (comprenant montant des fournitures)

SALLE DES FRASSES
Septembre 2020

La charpente de la salle des Frasses, au sommet du Jaillet, qui nécessitait une consolidation au regard du poids de la neige en hiver, a été renforcée.

BUDGET : 26.000 € (TVA incluse)

PATINOIRE CENTRALE
Automne 2020

L'implantation du local patin définitif en ossature bois, répondant aux prescriptions des architectes des Bâtiments de France, interviendra d'ici décembre 2020. Il intègrera un espace fermé permettant d'accueillir des bancs afin de se chausser et permettra un embellissement du site.

BUDGET GLOBAL : 478.000 € (comprenant TVA + reprise galerie technique et aménagement extérieur avec création des terrains de pétanque)



OFFICE DE TOURISME
Automne 2020

Installation de WC aux normes PMR dans le bâtiment.

BUDGET : 9.000 € (comprenant montant des fournitures)

MAISON DE LA MONTAGNE
Septembre 2020

Les travaux de rénovation globale se sont achevés en début d'été. Au mois de septembre, les entreprises sont intervenues pour la finition du bandeau bois autour du bâtiment, et l'installation des enseignes et des LED.

BUDGET : 370.000 € (comprenant TVA + travaux électriques et de peinture intérieurs réalisés par entreprises extérieures)



LA BUTTE
Printemps 2021

Réhabilitation du captage de la Butte, accompagnée d'une demande d'agrément de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), pour l'alimentation des abreuvoirs et l'augmentation de la qualité de fourniture de la source.

BUDGET : en cours

FERME DU MOUTELY
Septembre 2020

La Ferme du Moutely est concernée par une réfection totale de sa toiture.

BUDGET : 109.000 €

COUCOU CAFÉ
Décembre 2020

Le local bénéficiera d'une mise aux normes incendie et électrique.

BUDGET : 42.000 €



LA MAIRIE DE MEGÈVE

▷ RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT HISTORIQUE

Alors que le bâtiment de la Mairie fait l'objet de contrôles annuels de surveillance des mouvements de planchers depuis 2016, lors du dernier Conseil Municipal du 22 septembre, sous le coup d'un avis défavorable de la Préfecture, le déménagement imminent des services a été annoncé pour le mois de décembre.

Héritage du patrimoine historique local, la Mairie de Megève, inaugurée en 1906 a été construite sur le site d'une halle médiévale par l'architecte Jacques Joseph « Fleury » Raillon. Au cœur du village, véritable lieu de vie, il abrita diverses activités et commerces qui marquèrent des générations entières de Mègevans.

Au début du siècle, les élus n'occupent alors qu'une petite partie de l'édifice qui accueille en rez-de-chaussée, le bureau de Poste et le Café de la Poste, et en étages, cabinets médicaux et logements. À la fin des années 1930, tandis que le tourisme est en plein essor dans la station, l'Office de Tourisme et l'école de ski emménagent dans les locaux laissés vacants par le bureau de Poste. La coopérative d'alimentation, qui anima l'adresse jusqu'en 1954, laissa sa place au nouveau secrétariat de la Mairie ; des travaux d'aménagement y sont alors réalisés.

En 1995, alors que l'école de musique déménage pour s'installer dans ses nouveaux locaux aujourd'hui encore situés à la Maison des Frères, les espaces reviennent alors dans leur entièreté aux services administratifs de la commune.





UNE SITUATION D'URGENCE

Le bâtiment de la Mairie qui avait été inscrit en 2020 au plan pluriannuel d'investissements pour une campagne de rénovation des parties diagnostiquées comme fragiles depuis les années 2000, s'inscrit finalement dans un plan d'urgence obligeant les services de la commune à prévoir une relocalisation impromptue. Début 2000, des tirants avaient été installés pour soutenir les planchers du dernier étage tandis qu'en 2016, il était condamné pour alléger la structure. Tout un service administratif avait alors été installé dans d'autres bâtiments ; l'espace accueil et l'état civil avaient aussi bénéficié d'un étayage. Depuis, des relevés de surveillance étaient régulièrement effectués. Déjà au printemps 2020, ils avaient pointé une aggravation des fissures. Suite au dernier rapport du Cabinet Conseil structure bois, datant de fin août, auquel est venu s'adjoindre l'avis préfectoral, les élus n'ont alors pas eu d'autre choix que de déménager la Mairie.

Les multiples fonctions, l'absence de dalles béton, l'incendie en 1944 du cabinet de consultation médicale, l'alourdissement du matériel bureautique, l'accroissements du nombre d'agents furent certainement autant de facteurs qui conduisent aujourd'hui à cette situation d'urgence obligeant la Mairie à fermer son bâtiment et à s'implanter temporairement, le temps de travaux qui seront conséquents, sur un autre site.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

Bâtiment historique, la réhabilitation de la Mairie de Megève représente un véritable enjeu. Un symbole républicain que Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève, s'est engagée à restaurer en conservant l'architecture de l'époque et son identité patrimoniale. Ainsi les différents étages du bâtiment seront démontés afin de construire une dalle à chacun des niveaux. L'escalier central en pierre pourrait éventuellement être conservé tandis que les façades seront conservées à l'identique.



DES LOCAUX MODULAIRES

L'évacuation de la Mairie devra intervenir selon les recommandations préfectorales avant le mois de décembre. Soucieux d'assurer une continuité du service public, les différents pôles vont être logés, pour une durée de 3 ans, dans des structures modulaires d'une surface comprise entre 300 et 400 m^2 installées au parking de la Molettaz, à proximité des Monts Argentés. Elles accueilleront les 29 agents concernés, le service accueil et état civil, le CCAS, les services de l'urbanisme, les secrétariat et cabinet du Maire.

Implantés sur un seul niveau, ces locaux provisoires bénéficieront bien sûr des normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Évoqué dans un premier temps, le choix de l'emplacement ne s'est pas porté sur le grand parking du Palais pour ne pas gêner la tenue de certains événements ni dans les étages du bâtiment de la gendarmerie pour laisser les salles accessibles aux associations.

Le Conseil Municipal se déroulera, le temps des travaux, dans la salle du Mont Joly au Palais tandis que les cérémonies de mariage se tiendront probablement au sein du Presbytère.

Durée des travaux : 3 ans dont 1 année consacrée aux études, consultations de marchés et autres procédures administratives
Début effectif des interventions : début 2022
Coût estimatif : 3.2 millions d'euros TDC (toutes dépenses comprises)





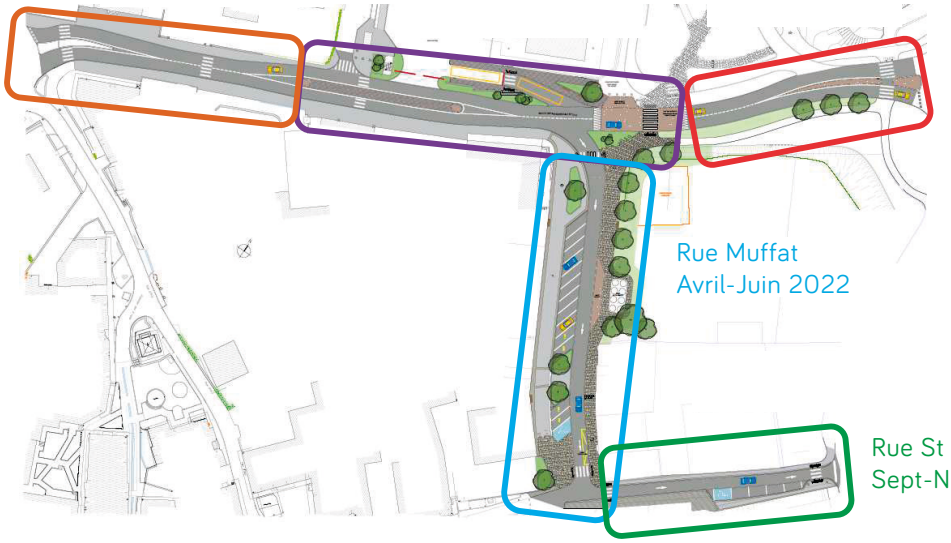
AMÉNAGEMENT DE LA RD1212

UNE CIRCULATION MIXTE OPTIMISÉE ET UNE VOIRIE REQUALIFIÉE

Le développement d'un nouveau lieu de vie situé sur l'ancien espace du paddock fut un enjeu important pour les élus qui ont pu réfléchir à un aménagement plus global de la RD1212, de la rue du Général Muffat de Saint-Amour et de la rue Saint-François de Sales avec l'objectif de créer une liaison naturelle, adaptée et sécurisée entre les deux rives de la départementale.

Débutée le 7 septembre dernier, la **première phase des travaux**, qui en comprendra cinq entre septembre et novembre 2022 (voir plan), se situe entre les ronds-points du Palais et de la Poste. Ce tronçon jouxtant le secteur du prochain complexe hôtelier Metziva / Novotel permet la réfection indispensable des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs mais également l'aménagement de la liaison piétonne entre le Palais et le centre du village en privilégiant la sécurisation de la traversée et l'amélioration des accès à la gare routière et la création d'un jardin alpin qui viendra parfaire ce nouvel ensemble.
Un enjeu d'aménagement attendu par les usagers multimodaux mais aussi par les habitants et les socioprofessionnels des rues du Général Muffat de Saint-Amour et Saint-François de Sales qui bénéficieront d'une réhabilitation complète de la voirie à travers l'élargissement des trottoirs, la requalification du stationnement et l'embellissement des abords.

RD1212 Phase 3 - Sept-Nov 2021 RD1212 Phase 2 - Avril-Juin 2021 RD1212 Phase 1 - Sept-Nov 2020



Parallèlement à cette **première phase**, l'aménagement du carrefour d'Oberstdorf et de la rue Charles Feige a pu se dérouler dans les délais annoncés avec la reprise des trottoirs, des bordures et des tampons ainsi que la signalisation pour la traversée des piétons.

La **deuxième phase** planifiée entre avril et juin 2021 et la troisième phase prévue entre septembre et novembre 2021 impacteront les tronçons de la future traversée principale piétonne de la RD1212 jusqu'au rond-point de la poste.

La **quatrième phase** sera consacrée entre avril et juin 2022 au réagencement de la rue Muffat de Saint-Amour avec l'élargissement des trottoirs, la réfection de la chaussée, la redéfinition des placements de parking, l'embellissement des abords, le tout finalisant le projet global d'une liaison modernisée, sécurisée et optimisée du Palais à la zone piétonne.

La **dernière phase** prévue entre septembre et novembre 2022 ciblera la rue Saint-François de Sales avec l'élargissement et la réfection d'un trottoir permettant une circulation sécurisée.



RÉSEAUX HUMIDES :

- eau potable (remplacement de la canalisation et reprise des branchements jusqu'en limite de propriété)
- eaux pluviales (extension du réseau côté giratoire de la Poste et mise en attente de boîtes de branchement en limite de propriété)
- eaux usées (réhabilitation très ponctuelles)

RÉSEAUX SECS :

- transport ou distribution de réseaux électriques, fibres ou gaz.

RAPPEL PROJET LE MEZTIVA

Un hôtel et un jardin Alpin aménagés
(*À l'écoute des Mègevans mars 2018*)

- une convention entre le Palais et un hôtel 4**** ouvert 10 mois de l'année
- des accès modifiés pour la création d'un jardin alpin
- un parking à ticket horaire de 120 places publiques
- 9 boutiques, 1 restaurant et 1 bar loundge
- une traversée de la RD1212 sécurisée et un flux entrant du complexe, du parking village et de l'autogare adapté et fluidifié.



PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'ODIER

Caractérisée depuis de nombreuses années comme zone à réaménager, la route d'Odier présente de nombreuses problématiques comme l'absence de sécurisation de cheminement des piétons, inondation de propriétés lors de fortes intempéries, des réseaux humides en mauvais état et des réseaux secs aériens à enfouir. Le projet est d'ampleur puisqu'il doit inclure la création d'un bassin de rétention enterré permettant le rejet dans un ruisseau avec débit de fuite mais également la création d'un trottoir ainsi qu'une tranche de travaux concernant les réseaux humides et secs. Les services techniques, le bureau d'études et la régie des eaux de la commune travaillent sur différentes options mais ce chantier complexe et onéreux ne pourra pas être programmé avant 2022.

BUDGET GLOBAL : en cours

TRAVAUX DE LA ROUTE DU COIN ET DE LA RUE DE L'ESPÉRANCE

Ces travaux avaient comme objectifs de créer des réseaux humides sur certaines portions, de les remplacer sur d'autres et d'enfouir les réseaux secs mais également de remettre en état une voirie dégradée. Ils ont été entamés en juin 2019 par le début de la route du Coin, puis le tronçon jusqu'à l'impasse de la Piollette de septembre à novembre de la même année. En 2020, l'entièreté de la route du Coin et de la route de l'Espérance aura été réhabilitée avec le dernier phasage en cours. Le projet se clôturera en 2021 par la création d'un trottoir pour la sécurisation piétonnière sur le début de la route du coin.

BUDGET GLOBAL : 1.500.000 €

APPLICATION MEGÈVE

UN SIGNALEMENT EN UN CLIC

La municipalité œuvre depuis des années à l'embellissement du cadre de vie de sa population. Issue d'une promesse de campagne, une nouvelle fonctionnalité vient de voir le jour au sein de l'application « Megève », un système de signalements qui permettra de faire de ses habitants des acteurs de la vie de leur village.

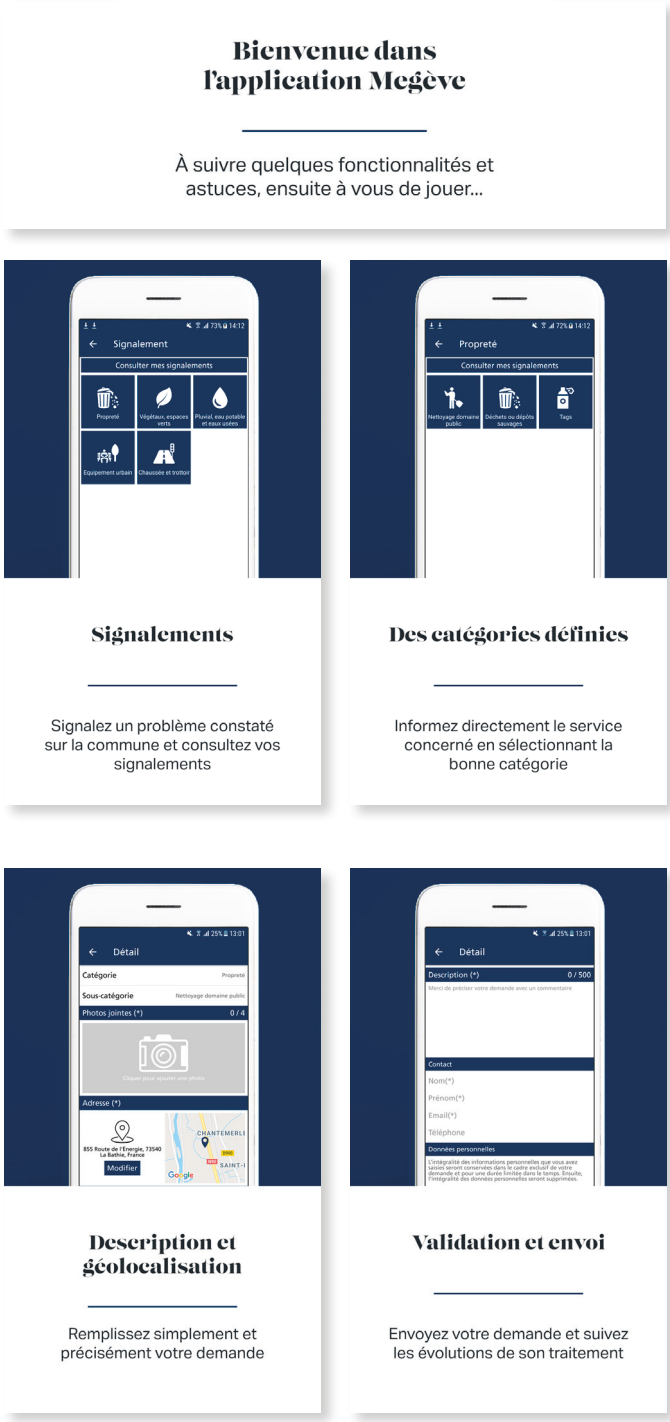
Épaulés par le pôle informatique et dématérialisation, les services techniques de la commune proposent désormais une nouvelle fonction à l'application locale gratuite réunissant informations pratiques, achat billetterie et autres démarches... un outil de signalements permettant aux administrés de faire part de dégradations et autres dysfonctionnements observés sur la voirie et autres espaces publics.

UNE PHASE TEST AVANT MISE EN APPLICATION

Dès le 21 octobre, la population sera invitée à effectuer un test « grandeur nature » afin de s'approprier la nouvelle fonctionnalité et transmettre ses éventuelles remarques. L'application sera alors optimisée avant une mise en service opérationnelle, dès le 21 décembre, d'un outil des plus performants.

Comment y prendre part ? Première étape, télécharger l'application « Megève » disponible gratuitement sur toutes les plateformes de téléchargement. Le nouvel onglet est disponible dans le menu déroulant sous la dénomination « Signalements » avec 5 thématiques accessibles : propreté, végétaux/espaces verts, pluvial/eau potable et eaux usées, équipement urbain et chaussée/trottoir.

Quatre étapes suffisent ensuite à l'enregistrement, en entrant la bonne catégorie et une description précise de la demande. Le service de géolocalisation permet alors une intervention rapide et efficace, déterminée en fonction du degré d'urgence. Une fois les coordonnées validées, il sera possible de suivre l'évolution du signalement jusqu'à son traitement.





LE PALAIS

NOUVELLE EXPOSITION ESPACE CULTUREL

Inauguré l'hiver dernier avec une exposition consacrée à Jean Marais, le nouvel espace culturel de Megève a séduit nombre de visiteurs. Disposant ainsi d'une magnifique salle dédiée à l'art moderne et contemporain, Megève peut désormais accueillir de magistrales expositions. Cet hiver, la rétrospective « Willy Ronis, de Paris à Megève » y prendra place à compter du 12 décembre.

Associé à la médiathèque et à l'auditorium, le lieu constitue aujourd'hui un authentique pôle culture. Il se présente en une surface de 350 m^2, aménagée pour recevoir et mettre en valeur des expositions d'envergure internationale. Après le succès de « Jean Marais, l'éternelle étoile de Cocteau », les cimaises accueilleront les œuvres du photographe français Willy Ronis du 12 décembre 2020 au 31 mars 2021.

INFOS PRATIQUES

Ouvert du 12/12/20 au 31/03/21
Accès payant : 8 € entrée adulte - 4 € tarif réduit
Gratuit pour les moins de 16 ans, tous les jours de 15h à 19h sauf le lundi.



LA MONTAGNE IMMORTALISÉE

Willy Ronis (1910-2009) figure parmi les artistes qui ont marqué la photographie française du 20^e siècle. Pendant près de 80 ans, il pointe son objectif sur les français et arpente les 4 Coins du Monde. Homme engagé, il illustre aussi bien les combats de son époque qu'il saisit « les tranches de vie ordinaires ».

Co-produite par le Jeu de Paume et la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAP), l'exposition qui retrace son parcours, de ses débuts à sa consécration internationale, est réalisée d'après la donation qu'il a faite à l'État en 1983. Elle révèle, aux côtés de ses clichés les plus iconiques, des images de Megève et des Alpes, méconnues du public.

Issue des nombreux tirages et négatifs conservés par la MAP, la rétrospective s'organisera autour de thèmes mettant en scène la centaine de photographies, des planches contacts et magazines publicitaires de l'ESF illustrés par Willy Ronis. Un pan entier sera consacré à la montagne et notamment Megève où il aimait à venir skier et où il réalisa, dans les années 30, deux campagnes photographiques, pour l'école de ski Leroux et la revue Air France. Deux films seront également diffusés dont la dernière interview de Willy Ronis datant de 2009 et un extrait du documentaire ARTE sur la vie de l'artiste.



MEGÈVE [R]ASSURE

▷ POUR UN SÉJOUR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Malgré la menace pandémique constante et les contraintes liées à l'adaptation du protocole sanitaire national à l'échelle du village, cet été, Megève a su assurer à ses clients des séjours en toute sérénité et à sa population un accès aux équipements de loisirs maintenu. Alors que l'hiver se profile sous l'augure du maintien des consignes sanitaires, la station s'unit à ses acteurs économiques afin de préparer la saison dans les meilleures conditions possibles.

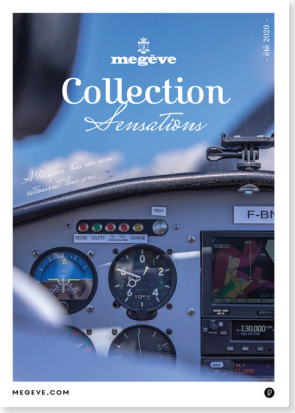
Megève Tourisme avait travaillé, en amont de l'été, aux côtés des socio-professionnels et entités locales sur un plan de relance global et notamment sur la mise en place d'actions et activités regroupées sous de nouvelles brochures « Les Collections », véritables carnets d'inspiration.

La commune avait également largement communiqué sur les mesures de sécurité mises en place pour maintenir un accueil en toute sécurité.

La fréquentation du village s'en est nettement ressentie et a affiché une belle progression par rapport à l'année 2019.











QUELQUES CHIFFRES

À l'été 2020, la montagne a largement bénéficié de son image rassurante ; ses grands espaces et les multiples possibilités qu'ils offrent ont certainement joué un rôle majeur.

À Megève, d'après les données établies par l'observatoire touristique, tous les segments de clientèle ont connu un accroissement significatif comparativement à 2019 : **12% d'augmentation** pour les excursionnistes (public de passage sans nuitée) et **14% sur les nuitées**. En juillet 2020, la fréquentation globale connaît une progression de **20%** tandis qu'elle affiche **+ 3%** au mois d'août et **+ 10%** à la mi-septembre.

Sur l'ensemble de l'été, de début juillet à mi-septembre, les français excursionnistes représentent à eux seuls **81,4%** de la fréquentation, soit une hausse de l'ordre de **22%**.

Sur les séjours, même si la fréquentation de la clientèle française a baissé de **5%**, globalement elle a augmenté de **6%** tous pays confondus sur l'été. La part de touristes étrangers a, elle, progressé de **74%**.

Début août, devant cet afflux de vacanciers et au regard de la dégradation de la situation sanitaire dans la région, Madame le Maire, avait décidé préventivement de rendre le port du masque obligatoire dans les rues piétonnes et espaces extérieurs publics.

La constatation est la même pour les remontées mécaniques qui enregistrent un accroissement de passages de 15%. Chez les adhérents de l'UCHARM, on remarque une présence renforcée des résidents secondaires et un engouement pour les activités de plein air. Les animations proposées dans le cadre des Collections ont enchanté les clients.

Le Palais a, pour sa part, ouvert ses espaces au public progressivement à partir du 29 juin. Il a dû limiter l'accès à de plus petits groupes, induisant ainsi une baisse du nombre de clients mais a pu ouvrir tous ses espaces. Il a également maintenu la plupart de ses activités tout en respectant les gestes barrières et autres mesures de sécurité sanitaire.

Les recettes ont connu **un accroissement de 4%** en juillet et **une diminution de 17%** en août. La fréquentation des terrains de tennis extérieurs, de l'ordre de **+ 36%**, reflète le choix marqué des clients vers les activités outdoor.

DES CAMPAGNES DE RÉASSURANCE

Cet été, en partenariat avec la Communauté de Commune du Pays du Mont-Blanc (CCPMB), Megève a pris part, à l'instar d'autres stations du territoire, à la campagne « Une Montagne d'engagements » avec pour leitmotiv **« Votre sécurité avant tout ».** Au travers de portraits vidéos, différents acteurs du village ont pu témoigner des gestes sanitaires appliqués et plus généralement des actions entreprises en termes de développement durable.

Alors que l'ouverture du domaine est attendue pour le week-end de l'Illumination du Sapin, le 5 décembre, Megève et ses acteurs ont tenu à rassurer leur clientèle, qu'elle soit fidèle ou nouvelle… en s'engageant pour leur confort et leur sécurité et ce dès la réservation de leur séjour. Au travers de la démarche **« Megève [R]assure »**, le village et les socio-professionnels (hébergeurs, remontées mécaniques, écoles de ski et prestataires d'activités) s'unissent pour garantir le report ou à défaut le remboursement sans frais des réservations si une mesure gouvernementale devait contraindre les clients dans leur mobilité a posteriori de cette dite réservation (fermeture des frontières nationales ou régionales, quatorzaine dans le lieu de séjour ou de retour, confinement).

Au travers des recommandations nationales, Megève promet ainsi à sa clientèle un séjour en toute sérénité, misant sur les points forts de la station et sa qualité d'accueil, tout en garantissant des dispositifs sanitaires optimaux.

« MEGÈVE [R]ASSURE »

Associations, agences immobilières, hôtels et résidences, remontées mécaniques et activités, retrouvez sur le site megeve.com, dans la rubrique « Actus » la liste des 34 participants à l'opération.





NOS AÎNÉS

UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS RÉINVENTÉ

En cette période de crise sanitaire inédite, le CCAS de Megève doit garantir la sécurité de chacun de ses membres, tout en maintenant un lien et une écoute essentiels avec nos aînés. Le programme des après-midi bleus a quelque peu été adapté mais permet, cependant, de jolis moments de retrouvailles.

Ainsi, tous les jeudis depuis le mois de septembre, les séniors ont le plaisir de pouvoir se réunir à la Fondation Morand Allard autour d'un savoureux déjeuner (inscription obligatoire auprès du CCAS - tarif : 6 €). Les mardis et jeudis, un rendez-vous très couru de nos aînés a pu faire son grand retour, les activités tarot, scrabble et tricot qui permettent de se retrouver pour un après-midi d'échanges et de gaieté, dans le respect des gestes barrières (de 14h à 17h, salle de la Molettaz).

REPORT DU REPAS DES AÎNÉS

Le CCAS et la municipalité ont jugé plus prudent d'annuler le traditionnel repas des aînés qui se déroule chaque année au mois de novembre afin de se réunir à quelques semaines des festivités de fin d'année. L'événement est reporté à l'année prochaine. Cette année, néanmoins, la distribution des colis de Noël est bien maintenue.



GUIDE DES SÉNIORS



Lors de la remise des colis de fin d'année, le CCAS transmettra la toute nouvelle version du Guide des Séniors « Bien vivre à Megève ».

Une brochure regroupant une multitude d'informations pratiques, de renseignements et de contacts utiles sur les services, les lieux d'accueil et d'accompagnement, la retraite, les activités ou encore le logement et la santé... de quoi trouver réponse à toutes vos questions.

CONCOURS DU FLEURISSEMENT DE MEGÈVE

LE PALMARÈS 2020

Le traditionnel concours du fleurissement récompense les efforts des Mègevans en matière d'aménagements floraux qui contribuent à embellir le village et qui, en parallèle de l'action du service espaces verts, participent à notre démarche liée à la distinction 4 fleurs du Label Villes et Villages Fleuris.

CATÉGORIE 1 : CHALET OU MAISON AVEC JARDIN

Hors concours et Prix d'excellence - SIMONE Federica
1er Prix 2020 – ALLARD Carine
2e Prix 2020 – MORAND Nicole
3e Prix 2020 – PERINET Noël et Bernadette



CATÉGORIE 2 : CHALET OU MAISON SANS JARDIN, BALCON, TERRASSE, MAZOT

1er Prix 2020 – ANDRIEU SADLER Micheline
2e Prix 2020 – EL MOUDANE Myriem
3e Prix 2020 – GAIDDON Kévin



CATÉGORIE 3 : FERMES

1er Prix 2020 – PERINET Noël & Bernadette
2e Prix 2020 – ARVIN-BEROD Katia
3e Prix 2020 – PERINET Rosine



CATÉGORIE 4 : HÔTELS

1er Prix 2020 - L'ALPAGA
2e Prix 2020 - LES FERMES DE MARIE
3e Prix 2020 - LES CIMES



CATÉGORIE 5 : RESTAURANTS

1er Prix 2020 - LE REFUGE DU CALVAIRE
2e Prix 2020 - LE VIEUX MEGEVE
3e Prix 2020 - PATISSERIE AU PÈRE SOTIEU



Les podiums de chaque catégorie se sont vu décernés une plaque, un bon d'achat chez Floralie pour leurs prochaines plantations généreusement offert par l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier et pour les premiers une composition florale. Félicitations aux vainqueurs, merci à tous les participants de cette édition mais aussi aux membres du jury. À l'année prochaine !



COUP D'ŒIL SUR L'ACTU !

SDIS74 : CONVENTIONS DE DISPONIBILITÉ

Après une 1re convention en 2000 avec la commune puis en 2004 avec le SIVU, 4 nouvelles conventions de disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires ont été signées jeudi 3 septembre en présence de Madame le Maire, Catherine Jullien-Brèches et Christian Monteil, Président du conseil d'administration du SDIS 74. La Mairie de Megève a désormais atteint l'échelon d'or du label d'engagement citoyen en accordant à ses agents une flexibilité maximale dans le cadre de leurs actions volontaires au sein de leur caserne.



LE MARCHÉ DE NOËL REPORTÉ

La procédure de consultation des prestataires pour l'organisation d'un marché de Noël, cette année au cœur du village, s'est révélée infructueuse. Le Conseil Municipal a donc décidé de reporter l'organisation au mois de décembre 2021.

UN SIÈCLE DE VIE À MEGÈVE

Marie-Louise Allard a fêté ses 100 printemps durant le confinement. La municipalité avait tenu à les honorer d'un bouquet de fleurs et a pu cet été, lui rendre visite pour prendre le temps d'échanger avec elle et se laisser conter ses souvenirs d'enfance à Megève. Des moments qui n'ont pas de prix.



VENTE ABONNEMENTS PARKINGS 2021

La vente des abonnements parkings débute mardi 27 octobre à 7h. Au vu des conditions sanitaires, cette année, une nouvelle plateforme de vente en ligne a été mise en place. L'accès est possible depuis les sites : mairie.megeve.fr, megeve-parking.fr et megeve.com. Tous les types d'abonnements y sont disponibles, y compris ceux concernés par un tarif réduit. Les agents restent à votre écoute aux caisses du parking du Casino ou au 04 50 21 18 30.

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc lance son 1er « Défi des Familles ». Pendant cinq mois, des foyers volontaires du territoire seront accompagnés dans leur démarche de réduction des déchets. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 25 octobre. Renseignements et inscription sur sitomvalleesmontblanc.fr ou au 04 50 78 10 48.

CONSOMMONS LOCAL !

Incitant les habitants et visiteurs à privilégier une consommation locale, la campagne de communication « J'aime Megève, je consomme Megève » est plus que jamais d'actualité.
Nos commerces de proximité ont besoin de conserver une clientèle fidèle et participative.

J'AIME JE CONSOMME Megève

L'OUVERTURE DU LAEP REPORTÉE

Au regard des circonstances sanitaires, l'ouverture du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « À petits pas », initialement prévue au 1er septembre, a été reportée pour le moment au printemps 2021.
Leurs locaux (26 allée des Lutins) sont actuellement occupés par la crèche, qui a dû s'adapter aux nouvelles règles d'accueil des enfants en raison de la pandémie.
Pour tous renseignements : Service Enfance au 04 50 58 77 84.

LE PASS' SCOLAIRE

Le Pass' Scolaire est un forfait de ski à prix réduit qui permet aux jeunes du territoire de profiter des domaines skiables partenaires, hiver comme été. Il s'adresse à tous les élèves scolarisés au cours de l'année scolaire 2020/21 résidant au Pays du Mont-Blanc. La prise en charge d'une part importante du coût du forfait par les Communautés de Communes du territoire permet aux enfants de bénéficier d'un forfait au tarif de 99 €. Renseignements auprès de l'accueil de la Mairie au 04 50 93 29 29.

LA TEAM FRANCE BOCUSE D'OR

Alors que Megève soutient la Team France depuis maintenant 2 ans, notamment au travers du repas qui leur est consacré lors de Toquicimes, elle figure, depuis cette année, parmi leurs partenaires prestige. Ainsi, fin août, à quelques semaines de la finale européenne en Estonie, le village a accueilli Davy Tissot, lauréat français, et les membres de l'équipe pour un week-end ressourçant. Ces deux jours leur ont notamment permis de découvrir l'exploitation d'Angèle Morand et Aurélien Duvillard au Planay, en compagnie de notre adjoint Philippe Bouchard, tous en tant que fervents défenseurs des filières courtes et des valeurs paysannes, plus que jamais au cœur de la dernière édition de Toquicimes.



CAMPAGNE DE VÉRIFICATION DES LOCAUX INSALUBRES

Dans le cadre de l'échange d'informations sur les données fiscales (Art. L. 135 B du LPF), une campagne photos visant les locaux insalubres et sans éléments de confort, est réalisée sur la commune jusqu'au 23 octobre par la société Ecofinance. Ces clichés seront réalisés à partir du domaine public, aucune pénétration dans l'enceinte des propriétés n'étant autorisée. Informations sur mairie.megeve.fr, rubrique « Actualités ».

UNE ASSOCIATION À LA TÊTE DU SPORTS' BAR

Portée par une volonté forte de la commune de récréer un espace convivial au cœur du Palais, dans l'esprit d'un « Club House », la gérance du Sports' Bar a été confiée au Club des Sports de Megève. Ce dernier assurera un service accessible à tous et notamment une ouverture attendue durant les compétitions sportives. La collectivité qui a souhaité proposer une mise à disposition gratuite de l'espace à une association locale se réjouit de cette nouvelle gestion qui s'inscrit pleinement dans la dynamique jeunesse et sportive voulue par la mairie.



INAUGURATION DU CAMPUS DE GROISY

La formation des jeunes et la transmission des savoir-faire est une préoccupation constante de la municipalité. À ce titre, la commune est ravie de compter parmi ses partenaires, le Campus de Groisy, qui nous accompagne notamment tout au long de l'événement Toquicimes. Mercredi 30 septembre, Catherine Jullien-Brèches, Maire de Megève, était invitée, auprès de la Vice-Présidente du Conseil Régional, Stéphanie Pernod Beaudon, déléguée à la formation professionnelle, à l'apprentissage et au sport, pour l'inauguration du nouveau Campus, auparavant CFA de Groisy. L'occasion d'échanger autour des enjeux de la formation et de découvrir cette structure dotée d'équipements modernes.

DONS DE PLANTES

Jusqu'au 23 octobre, la Commune fait don à ses habitants des plantes vivaces qui sont renouvelées au gré des saisons. Une cagette composée par le service des espaces verts sera offerte à raison d'une par foyer. Rendez-vous au Centre technique municipal (149 chemin des Grandes Sources) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

TRIBUNE D'EXPRESSION

BEAUCOUP DE CHANTIERS… ET PEU DE PROJETS !

Nous Megève

Ce qui frappe le plus depuis quelques années à Megève, c'est l'accumulation de nombreux chantiers, tous plus imposants avec une propension à bétonner sans retenue.
Et ce n'est pas fini tant que la révision du PLU n'est ni engagée et ni validée. Cette fuite en avant a deux conséquences : dans un premier temps, elle exclut les Mégevans de leur propre commune et dans un deuxième temps, elle lui fait perdre de son attractivité touristique tant l'urbanisation des villages de montagne nuit durablement à leur fréquentation !
Mieux encore, c'est maintenant la municipalité qui engage de gros travaux sur les bâtiments communaux. Après la caserne des pompiers qui est devenue dangereuse, les bâtiments des services techniques qui nécessite une réhabilitation lourde, c'est au tour de la mairie elle-même qui est dans l'obligation d'être évacuée prochainement. Avec à la clé, déménagement et trois ans de travaux…
Cette accumulation n'est pas le seul fait du hasard. Elle traduit le manque de vigilance et l'absence d'intérêt porté au quotidien des Mégevans et du personnel communal. Et pendant ce temps-là, pas de projet et trop peu d'initiatives dans un contexte sanitaire économique et social chaque jour plus incertain.

En vous souhaitant à toutes et tous un bel hiver !

Conformément à l'article 2121-27-1 du CGCT repris dans l'article 34 du règlement intérieur du conseil municipal voté à l'unanimité de l'assemblée délibérante le 09 juin 2020, la direction de la publication du bulletin municipal de Megève, n'a pu autoriser l'insertion du dernier paragraphe communiqué par la liste NousMegève, dans la mesure où il ne portait pas sur des réalisations ou la gestion du conseil municipal.

MAJORITÉ MUNICIPALE

UNE GESTION EFFICACE DE LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE SANS POUR AUTANT RALENTIR LA MISE EN PLACE DES PROJETS DE MANDAT.

C'est souvent dans les épreuves que nous reconnaissons la qualité des équipes ainsi que les valeurs des projets à mener. La mise en place de notre conseil municipal dans un contexte exceptionnel, la gestion compliquée face aux atermoiements d'un gouvernement littéralement démuni ou encore le recours en annulation de l'élection municipale déposé par la liste de l'opposition auront été des événements dramatisants qui auraient pu affaiblir la gestion et le développement de nos actions pour lesquelles vous nous avez élus en mars dernier. Élus de la majorité, face à l'adversité, épaulés par des agents au sens du service public à saluer, nous avons su décupler tous ensemble l'énergie nécessaire. Et c'est sans prendre de retard dans la réalisation de nos promesses, que nous avons pu d'ores et déjà mettre en place :
• La création d'un service « Jeunesse » pour mettre la nouvelle génération au cœur des préoccupations de la collectivité.
• La construction d'un Skate-park.
• La mise à disposition gratuite de l'espace du Sports' Bar du Palais au Club des Sports de Megève pour développer un lieu convivial et accessible à tous.
• Le lancement d'une application smartphone pour déclarer les incidents sur le domaine public.
• La gratuité du forfait piéton dès cet hiver.
Et quelle meilleure récompense pour nous tous, que la récente distinction de la direction générale des finances publiques (DGFIP) qui attribue à la Commune de Megève une note de 20,1/20 pour la gestion du budget général, 18,7/20 pour le budget annexe eau et 18,4/20 pour le budget annexe assainissement.
Une nouvelle occasion de remercier l'excellent travail réalisé par nos services administratifs et comptables qui opèrent en parfaite intelligence et transparence avec les services de l'État.
Nous tenons à renouveler tout notre soutien à Madame le Maire et à la soutenir face à une opposition trop souvent dans la critique négative, s'appuyant sur des données erronées par une méconnaissance des dossiers.

En vertu de l'Art. L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l'avis de la CAA de Marseille du 16 décembre 2010, le Maire peut autoriser un espace d'expression aux conseillers municipaux appartenant à la majorité sur la page où figure l'expression des élus de l'opposition.



DE JUIN À SEPTEMBRE

MARIAGES, NAISSANCES & DÉCÈS

LE 03/06 :
FRANÇOIS DIETSCH
& FRANÇOISE TAVERNON

LE 06/06 :
FIDIANDRIANINA RAJERISON
& MARION SOCQUET

LE 11/07 :
CHARLES BONNET
& ANAÏS POTELLE

LE 18/07 :
ARNAUD PARFAIT
& CLÉMENTINE FOURNIER

LE 04/08 :
JÉRÉMY KOLINSKY
& TIPHANIE DURAND

LE 12/08 :
MATHIEU AVEILLAN
& VALÉRIE LASALLE

LE 29/08 :
ROMAIN BORINI
& HANNA-KAISA NIID

LE 05/09 :
ANTOINE LEMAIRE
& LAURE HAMON

LE 12/09 :
RODOLPHE CORBAUX
& AMANDINE ANAF

LE 12/09 :
NICOLAS TABERNÉ
& VIRGINIE DE LUCA

LE 12/09 :
YASSINE MARRAKCHI
& EMMANUELLE VOUILLOZ

LE 19/09 :
DAVID DUTOUR
& MIGUEL CHAPARRO

LE 28/09 :
JEAN-MARC MARIN-CUDRAZ
& ARNAUD L'HARIDON

LE 31/05 À SALLANCHES :
SIMON BANNAY

LE 11/06 À SALLANCHES :
LÉNA ZAMBEAUX

LE 18/06 À SALLANCHES :
SIMON MERCIER

LE 22/06 À SALLANCHES :
JEANNE GUENOUN

LE 03/07 À SALLANCHES :
NINA PERINET

LE 31/07 À SALLANCHES :
ANTOINE GRAVE

LE 22/08 À SALLANCHES :
ALIX RAJERISON

LE 22/08 À SALLANCHES :
GABRIEL RAJERISON

LE 03/09 À SALLANCHES :
ARTHUR CHIAPPETTA

LE 05/06 À SALLANCHES :
THÉRÈSE SOCQUET-JUGLARD

LE 27/06 À MEGÈVE :
HENRIETTE MONIQUE DURR

LE 09/07 À MEGÈVE :
ROGER MUFFAT-JEANDET

LE 13/07 À MEGÈVE :
MARTHE PAIANI

LE 23/07 À MEGÈVE :
BERNARD ROSIER

LE 28/07 À MEGÈVE :
IRÈNE SOCQUET-JUGLARD

LE 31/07 À FLUMET :
MARGUERITE PERINET-MARQUET

LE 03/08 À MEGÈVE :
XAVIER LAVAUD

LE 05/08 À MEGÈVE :
MICHEL THIBAULT

LE 11/08 À MEGÈVE :
MARGUERITE CURT

LE 04/09 À SALLANCHES :
NOÉMIE KELLNER

LE 11/09 À MEGÈVE :
MONIQUE BRONDEX

LE 26/09 À MEGÈVE :
ROGER OSWALD

INFOS PRATIQUES

SERVICES

MAIRIE DE MEGÈVE
1, place de l'Église
Lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Tél. 04 50 93 29 29
mairie.megeve@megeve.fr

• PERMANENCE ÉTAT CIVIL
Le samedi : 9h - 12h

• URBANISME
Lundi au vendredi : 9h - 12h

CCAS
RDC de la Mairie
Du lundi au vendredi, 8h30 - 12h,
les après-midi uniquement sur rendez-vous
Tél. 04 50 93 29 14 | ccas@megeve.fr

LE PALAIS
247, Route du Palais des Sports
Tél. 04 50 21 15 71

• SERVICE ACTIVITÉS JEUNESSE & SPORTS
Tél. 04 50 21 59 09

• HALTE-GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS
& SERVICE ENFANCE
Tél. 04 50 58 77 84

RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX
2023, route Nationale | Tél. 04 50 91 09 09

ENEDIS (EX ERDF)
Dépannage électricité | Tél. 09 72 67 50 74

DÉCHÈTERIE
Lieu-dit « Les Combettes »
Du lundi au samedi
8h15 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Tél. 04 50 91 40 12

ASTREINTE SERVICES TECHNIQUES
Tél. 04 50 21 26 05 pour toutes urgences

URGENCES

POLICE MUNICIPALE
2001, route nationale
Tél. 04 50 93 29 22
Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h - 17h

• OBJETS TROUVÉS
Tél. 04 50 93 29 22

• INTERVENTIONS D'URGENCE
Tél. 06 16 58 03 87

• STATIONNEMENT ZONES BLEUES
Disques disponibles auprès de la Police Municipale ou à l'accueil de la Mairie.

GENDARMERIE & SECOURS EN MONTAGNE
1434, route Nationale
Tél. 17 ou 112 (pour les portables)
ou 04 50 91 28 10
Fermeture le mercredi en intersaison

POMPIERS
Tél. 18 ou 112 (pour les portables)

SAMU
Tél. 15

MAISON DE SANTÉ
11, route du Villaret
(médecins généralistes, laboratoire d'analyses médicales, infirmiers, pédicures-podologues, psychologue clinicienne & diététicienne)

DÉFIBRILLATEURS

- Autogare (côté bus)
- Parking Casino (entrée abonnés)
- Parking Megève Tourisme (côté sortie)
- Foyer de ski de fond à la Livraz
- Vestiaire du terrain de football
- Mairie de Megève
- Espace Forme du Palais

EN LIGNE

MAIRIE.MEGEVE.FR
• FORMULAIRE "NOUVEAUX ARRIVANTS"
mairie.megeve.fr/mairie/nouveaux-arrivants

• ARRÊTÉS MUNICIPAUX
mairie. megeve.fr/mairie/arretes-municipaux

• CARTE DE RÉSIDENT
mairie. megeve.fr/carte-de-resident

LA POSTE

276, rue de la Poste
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h
Tél. 3631

MARCHÉ

Tous les vendredis matin.

WIFI GRATUIT

Mairie, gare routière, Le Palais, Megève Tourisme, place de la Mairie, gare d'arrivée téléphérique Rochebrune, chalet de la Plaine, patinoire de plein air, altiport, tour Magdelain, musée de Megève, musée de l'Ermitage, Fondation Morand Allard et Cote 2000.

RETIREZ VOTRE CODE D'ACCÈS À L'ACCUEIL DE LA MÉDIATHÈQUE OU DE MEGÈVE TOURISME OU PAR SMS GRATUIT EN VOUS CONNECTANT AU WIFI.

MEG'BUS

Ouverture des lignes : dates à venir.

TRANSPORT À LA DEMANDE MONTENBUS

Le transport à la demande de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc Facilibus évolue et devient Montenbus. Ouvert à tous, habitants, résidents secondaires, touristes... Il vise à simplifier les déplacements sur le territoire et fonctionne toute l'année, du lundi au samedi sauf les jours fériés, de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h. Pour réserver votre trajet : 0 800 2013 74 ou sur montenbus.fr (jusqu'à 2 heures avant le départ).



#TOQUICIMES

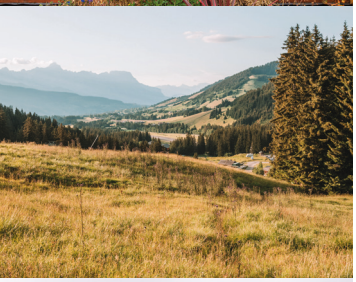
TOUT LE PROGRAMME SUR TOQUICIMES.COM

AGENDA

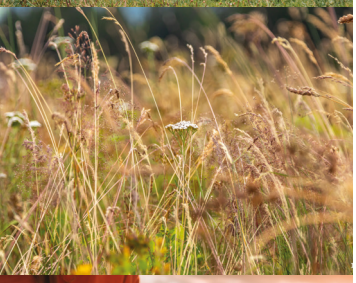
MAIRIE.MEGEVE.FR













LES TEMPS FORTS DE L'AUTOMNE

OCTOBRE

Du 13 octobre au 7 novembre : Braderie de la médiathèque
Le 16 octobre : Soirée Zen - Le Palais
Le 17 octobre : Woga - Le Palais
Du 16 au 19 octobre : Toquicimes
Le 21 octobre - Soirée sportive - Le Palais
Du 21 au 31 octobre : Les Petits Princes de l'automne
Le 23 octobre : Ciné Cîmes - Le Palais
Le 25 octobre : Jardin de la glisse - Le Palais
Le 28 octobre : Spectacle jeunesse & soirée sportive - Le Palais
Du 30 octobre au 1er nov. : Journées commerciales d'automne
Le 31 octobre : Marche Rose
& Woga - Le Palais

NOVEMBRE

Le 11 novembre : Commémoration de l'Armistice
Le 14 novembre : Woga - Le Palais & Megève Trail and Fly
Le 27 novembre : Ciné Conférence & Woga - Le Palais
Le 28 novembre : Woga - Le Palais

DÉCEMBRE

Le 5 décembre : Hommage aux morts pour la France,
Woga - le Palais, concert de l'OHM & illumination du sapin
Le 12 décembre : Soirée givrée
Les 12 et 13 décembre : les Rendez-vous des sports d'hiver
Le 18 décembre : Woga - Le Palais
Le 19 décembre : Welcome to Megève & Woga - Le Palais
Du 21 au 26 décembre : Village de Noël
Le 26 décembre : Welcome to Megève
Le 31 décembre : Soirée du nouvel an

Sous réserve de modifications

CONSEILS MUNICIPAUX
Le 20 octobre,
Le 1er décembre

MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX
Les dimanches
1er novembre,
6 et 20 décembre

ATELIERS CALLIGRAPHIE
Le Palais
Les samedis de 14h à 17h
31 octobre,
21 novembre,
5 décembre

DON DU SANG
De 15h30 à 19h30,
les lundis
14 décembre,
15 février,
26 avril

RETROUVEZ TOUT LE PROGRAMME
sur megeve.com